



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 octobre 2018

DELIBERATION N° 190/10/2018 : INONDATIONS DANS L'AUDE - VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 octobre à 17h30, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2018.

Présents Titulaires : 38

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christian MOULIS, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Paul GRAND à Bernard GISQUET, Clarisse HEULLAND à Christian PEREZ, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Paulette MULLER-DUPONT à Christian MOULIS, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

Absent Excusé : 1

Monsieur, Benoit IBRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Les inondations qui ont touché l'Aude le 15 octobre dernier, ont frappé douloureusement la population de la commune d'Aigues-Vives et y ont causé de nombreux dégâts.

Ce village de 568 habitants, situé à 14km de Carcassonne, est traversé par les ruisseaux Neuf et du Puits et a été classé en état de catastrophe naturelle par arrêté préfectoral.

Afin de témoigner la solidarité aux habitants et d'apporter un soutien aux sinistrés, il vous est proposé de verser une aide exceptionnelle à la commune d'Aigues-Vives (11800) pour la reconstruction des équipements publics et lui permettre d'assurer, pendant la phase de nettoyage et des travaux, la continuité des services.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé :

- De verser la somme de 20 000 euros à la commune d'Aigues-Vives ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes nécessaires à cet effet ;
- D'inscrire les crédits au budget 2018.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- De verser la somme de 20 000 euros à la commune d'Aigues-Vives ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes nécessaires à cet effet ;
- D'inscrire les crédits au budget 2018.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
De sa transmission en Préfecture le :
22 OCT. 2018
De sa publication le :
22 OCT. 2018
et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 octobre 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

